

Libéralisation du commerce et de l'investissement

Plans d'action individuels

Les plans d'action individuels décrivent l'état du régime d'accès actuel au marché de chaque membre dans 15 domaines précis et établissent tous les plans économiques pour libéraliser le commerce. Les plans, qui ont été mis en œuvre en janvier 1997, donnent une vue d'ensemble du régime commercial actuel de chaque membre. Cette transparence contribue à une plus grande prévisibilité du milieu des affaires. Chaque plan d'action individuel est accessible sur le site Web du Secrétariat de l'APEC.

Libéralisation volontaire anticipée par secteur

À Vancouver, les dirigeants de l'APEC ont approuvé un accord des ministres selon lequel il faudrait prendre des mesures concernant la libéralisation volontaire anticipée dans 15 secteurs. Neuf d'entre eux devaient progresser en 1998 et être mis en œuvre en 1999. Ces neuf secteurs choisis sont l'énergie, les biens et services environnementaux, le poisson et les produits du poisson, les produits forestiers, les produits chimiques, l'équipement et les instruments médicaux, les jouets, les pierres précieuses et les bijoux, ainsi qu'une entente de reconnaissance mutuelle en matière de télécommunications.

En dépit des problèmes économiques et financiers actuels touchant la région, au cours de la dernière année, des représentants des pays membres de l'APEC ont élaboré des accords cadres pour les secteurs choisis. La libéralisation de ces secteurs augmenterait le nombre de mesures prises dans le cadre des plans d'action individuels. De plus, le volet libéralisation de chaque proposition comportera des composantes pour faciliter le commerce et stimuler la coopération économique et technique. Bien qu'il n'y ait aucun accord final, les discussions se poursuivent, et les représentants du Canada y participent activement.

Les ministres de l'APEC devraient examiner les accords concernant les neuf secteurs et évaluer les engagements à l'égard de la participation et de la mise en œuvre. Ils étudieront également la possibilité de transférer ces initiatives à l'Organisation mondiale du commerce. Toute décision visant à élargir les initiatives au-delà de la région de l'Asie-Pacifique dépendra toutefois de l'évaluation ultérieure des ministres du commerce de l'APEC concernant l'existence d'une masse critique du soutien à cet égard.

Les objectifs fondamentaux du Canada en ce qui concerne la libéralisation volontaire anticipée par secteur consistent à collaborer avec les partenaires de l'APEC pour éviter toute tentative de recul en matière de libéralisation du commerce, à continuer de mettre l'accent sur la nécessité de poursuivre la